

## **COMMUNE DE BEAUSSAULT.**

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2021.**

Le Maire ouvre la séance à 19h05. Tous les membres du Conseil sont présents à l'exception de Philippe STRAGIER et Maguy LEFEBVRE, absents excusés. Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

#### **1.Choix coloris réverbère salle polyvalente.**

Deux couleurs pour les pieds de réverbère prévus sur le parking de la salle polyvalente sont proposés : verte ou bordeaux. Le Conseil se prononce pour la couleur bordeaux. Délibération n°1.

#### **2.Projet éolien.**

Dans le prolongement de la présentation d'un nouveau projet éolien effectuée lors de sa précédente séance, le Conseil est invité à se prononcer pour autoriser ou non la société *Eléments* à démarrer son étude. L'implantation envisagée comporte partiellement des parcelles de Laurent FOURNIER qui, de ce fait, ne prend pas part au vote. Au cours de l'échange, un conseiller regrette que dans ces procédures l'avis de la population ne soit pas sollicité en amont du lancement de l'étude et qu'il faille attendre l'enquête publique ouverte en fin d'étude. Le Conseil souligne l'importance de communiquer sur ce dossier pour que les habitants se positionnent le moment venu. Le Conseil se prononce par un vote à main levée : les 8 votants s'expriment pour autoriser l'entreprise à lancer son étude. Délibération n°2.

#### **3.Projet vente immobilière.**

Le Maire soumet aux conseillers le projet de vente d'une maison située 284 rue principale, maison que la commune avait acquise en 2000, et précise que deux estimations ont été chiffrées par deux notaires, l'un de Gaillfontaine, l'autre de Neufchâtel. Il en ressort une fourchette cumulée entre les deux chiffrages allant de 90 000 à 110 000€. Au cours des débats, il est clairement affirmé que ce projet de vente n'interfère en rien avec le financement de la salle polyvalente qui est assuré par un emprunt bancaire à taux particulièrement bas. Il s'agit de saisir une opportunité concomitante où les locataires sont intéressés par l'acquisition du bien et la commune propriétaire désireuse d'améliorer sa capacité financière à conduire divers travaux qui s'imposent. A l'issue des échanges, le Conseil se prononce par un vote à main levée. Christophe MOUQUET, locataire concerné, ne participe pas au vote. Les 8 votants sont favorables à la vente de la maison. Il est précisé qu'il appartient à M. et Mme MOUQUET de formuler par écrit une proposition d'acquisition chiffrée pour la prochaine séance du Conseil. Délibération n°3.

#### **4.Projet de démantèlement d'EDF.**

A l'invitation de M. JUMEL, député de la circonscription, qui engage les élus à prendre position contre le démantèlement d'EDF (projet Hercule) conduisant à séparer la gestion des infrastructures de la production pour finalement la privatiser, le Conseil se prononce contre ce projet de démantèlement. Délibération n°4.

Par extension, le Conseil se déclare opposé au projet d'arrêt de toute la filière gazière qui conduirait notamment à stopper la méthanisation avec production de biogaz entreprise par des exploitations agricoles.

## **5.Réglement du cimetière.**

Le Conseil adopte à l'unanimité la modification de deux articles du règlement du cimetière : l'article 63 qui indique que la dispersion des cendres au Jardin du souvenir est gratuite et l'article 64 qui définit la mise à disposition de plaque de marbre à apposer sur la colonne du souvenir. Le nouveau texte sera adressé aux entreprises funéraires avec demande d'accusé de réception. Délibération n°5.

## **6.Question diverse donnant lieu à délibération.**

A la demande du Trésorier public, la délibération relative à l'attribution du marché de la salle polyvalente doit être complétée par une délibération lot par lot. Le Conseil prend donc une nouvelle délibération répondant à cette mesure. Total des lots : 1 022 170,61€ HT. Délibération n°6.

## **7.Autres questions diverses.**

. *signalisation au carrefour de Dranville* : la pose de panneaux « stop » est différée dans l'attente de l'autorisation de la Direction des routes.

. *raccordement au réseau d'eau* de la réserve incendie route de Serqueux : le devis d'O<sup>2</sup>Bray d'un montant de 1 631€ HT n'est pas retenu. Une autre solution va être recherchée pour obtenir un remplissage complet de la réserve avant sa validation par le SDIS.

. il est rappelé à l'exploitant que les travaux devant être réalisés à la *ferme de Beaumont* pour arrêter la pollution de la parcelle communale boisée située en-dessous doivent être entrepris au plus vite.

. *des trous sur la chaussée à l'entrée de Toupray* sont signalés par un conseiller. La Direction des routes sera contactée.

. lors de fortes pluies, *deux maisons situées à Toupray subissent des inondations*. Une solution sera recherchée en lien avec la Direction des routes.

. la commission « *aménagement de l'espace public* » se réunira le 15 février à 19h et la commission « *communication* » le 8 mars à 19h.

. un devis sera demandé pour *2 panneaux « stop à 150m »* à la Croix Colos et un panneau de sortie de *village* chemin à l'eau.

. un conseiller suggère d'établir la *liste des principaux travaux et achats* à envisager à court et moyen termes afin de les planifier. Le Conseil avale cette proposition à mener en lien avec les commissions

. à l'occasion de *l'assemblée générale de l'ADMR de Gaillefontaine*, il est ressorti que les prestations assurées sur notre commune représentent 16% de l'activité de l'association.

. une *vente de bois de chauffage*, rigoureusement réservée aux habitants de Beaussault, sera bien programmée début 2021 au bois de Beaumont. Il sera stipulé sur le contrat qu'en cas de confinement la coupe de bois sera interdite.

. un conseiller dénonce le manque d'explication apportée par le SPANC (O<sup>2</sup>Bray) pour justifier la forte hausse de sa prestation.

. des habitants ont fait savoir à un conseiller qu'ils appréciaient *l'illumination de l'église et de la chapelle* lors des fêtes de fin d'année et qu'ils aimeraient que cela soit maintenu toute l'année. Le Conseil ne donne pas suite à ce souhait, estimant que ce serait banaliser cette animation.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 21h40.